

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 17 mars 2022.

**CE-2022-314-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'embauche de monsieur Serge Villandré à titre de directeur général de la Ville de Terrebonne en date du lundi 11 avril 2022 jusqu'au 30 novembre 2025, et ce, selon les termes et conditions mentionnées au contrat de travail joint au dossier décisionnel.

**QUE** le conseil entérine le contrat de travail entre la Ville et monsieur Villandré.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 17 mars 2022



GREFFIER

<b>Direction responsable</b>	Cabinet du Maire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	17 mars 2022
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	17 mars 2022
<b>Objet</b>	Embauche du Directeur général de la Ville de Terrebonne, poste cadre contractuel à temps complet, à la Direction générale.

## IL EST RECOMMANDÉ :

Que le comité exécutif recommande au Conseil municipal d'approuver l'embauche de monsieur Serge Villandré à titre de Directeur général de la Ville de Terrebonne, en date du lundi 11 avril 2022 jusqu'au 30 novembre 2025, selon les termes et conditions de travail du contrat joint.

**Signataire :**

*Carole Poirier*

\_\_\_\_\_  
Cabinet du Maire

**Date :** 2022-02-16

<b>Direction responsable</b>	Cabinet du Maire
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Date de présentation au comité exécutif</b>	16 mars 2022
<b>Date de présentation au conseil municipal</b> (si applicable)	17 mars 2022
<b>Objet</b>	Embauche du Directeur général de la Ville de Terrebonne, poste cadre contractuel à temps complet, à la Direction générale.

### CONTENU

#### Mise en contexte

Conformément à l'article 112 de la Loi sur les cités et villes et l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal doit nommer le directeur général, fixer son traitement et le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

En prévision du départ du directeur général actuel au 10 avril 2022, le cabinet a procédé à l'affichage interne et externe de ce poste.

#### Historique des décisions

#### Description

À cet effet, nous recommandons que le Conseil municipal embauche monsieur Serge Villandré à titre de Directeur général de la Ville de Terrebonne, poste cadre contractuel à temps complet, à compter du lundi 11 avril 2022 jusqu'au 30 novembre 2025, selon les termes et conditions de travail du contrat joint.

#### Justification

Monsieur Villandré s'est illustré parmi les personnes rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé de quatre (4) représentants (Claudia Abaunza, conseillère municipale district 5, Raymond Berthiaume, conseiller municipal district 2, Robert Morin, conseiller municipal district

10 et Carole Poirier, directrice du cabinet du maire) accompagnés de la firme externe Humance.

Au terme du processus de sélection, les membres du comité recommandent l'embauche de monsieur Villandré.

### Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-130-00-111

### Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 11 avril 2022.

## PIÈCES JOINTES

- Contrat
- Curriculum vitae

## SIGNATURES

Responsable du dossier :

**Hélène Akzam** Signature numérique de Hélène Akzam  
Date : 2022.03.16 09:42:35 -04'00'

**Hélène Akzam, CRHA, Directrice  
Direction des ressources humaines**

Date : \_\_\_\_\_

Approbateur :

\_\_\_\_\_  
**Carole Poirier, Directrice de cabinet**

Date : \_\_\_\_\_